



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DU BASSIN SIONGE

2025

Rapport d'activités et informations générales	1
Rapport sur les comptes	5
Rapport d'exploitation	11

Rapport d'activités et informations générales

Assemblée des délégués

Comme de coutume, les délégués se sont réunis à deux reprises durant l'année. Une première fois en mai pour approuver les comptes 2024 et une seconde fois en décembre pour approuver le budget 2026.

A l'assemblée de printemps, les délégués ont reçu des informations sur l'avant-projet relatif au traitement des micropolluants, ainsi que des informations sur le groupe de travail créé en vue du regroupement des communes par bassin versant.

A l'assemblée d'automne, les délégués ont validé le crédit d'engagement pour le traitement des micropolluants. Il faut relever que le projet a bien évolué entre l'avant-projet préparé pour trouver un mandataire et le projet final (voir point spécifique ci-dessous).

Comité de direction

Le comité de direction s'est réuni à dix reprises pour traiter les affaires courantes de l'association, à savoir :

- L'engagement du personnel, les salaires et le contrôle des heures ;
- Les budgets, les comptes et les plans financiers ;
- Le suivi de l'exploitation, tant sur le site de la STEP que sur le réseau intercommunal des collecteurs. La lecture des bilans de conformité délivrés par le SEN informe trimestriellement sur la qualité des eaux rejetées et les performances ;
- Les négociations avec les entreprises du bassin versant dont les effluents occasionnent quelques complications ;
- Le suivi du projet de traitement des micropolluants, ainsi que l'attribution de mandats nécessaires au suivi dudit projet (Commission de bâtisse, Bureau d'aide au maître d'ouvrage) ;
- La prise de position sur diverses consultations relatives à l'épuration de l'eau ;
- Les négociations avec les utilisateurs des parcelles voisines, pour l'utilisation de la route d'accès, ainsi que la mutualisation des réseaux.

Le groupe de travail créé en début d'année pour évaluer la pertinence d'un regroupement avec un autre acteur de l'eau très important en Gruyère (EausudSA) a été transformé en comité de pilotage (CoPil) lorsqu'un regroupement avec une autre association de communes impliquée dans l'épuration de l'eau a été opéré. Ainsi, sous l'égide de la Préfecture, ce nouveau CoPil réfléchit, projette, estime, ... la pertinence et les opportunités de ce regroupement, qui est par ailleurs une obligation légale. Cette démarche a été initiée par notre président, en vue du départ en retraite du chef d'exploitation, des changements de personnes au sein du comité au gré des législatures et de la complexité toujours plus élevée des tâches liées à l'épuration. Un bilan des compétences et des moyens a été rédigé. Il sert à alimenter la réflexion sur la pérennisation des tâches de l'AIS. Un rapport succinct sera présenté en 2026.

Commission financière

La commission financière a été conviée à deux reprises pour recevoir les explications du comité sur les comptes 2024 et les budgets 2026.

Elle a délivré des préavis positifs pour tous les états financiers, tout en relevant que les investissements en cours et à venir vont augmenter le taux d'endettement et se rapprocher fortement des quarante millions autorisés par les statuts.

Commission de bâtisse – CoBa3.0

La commission de bâtisse s'est réunie à dix reprises pour cadrer le projet du traitement des micropolluants. Durant l'année, une quarantaine de décisions ont été prises par la CoBa3.0 sur des sujets aussi divers que : attribuer des mandats externes, choisir le type de béton, modifier certains critères, suivre l'avancement des demandes de subventions, etc...

Les principales requêtes de la CoBa3.0 à l'ingénieur mandataire furent :

- Affiner le projet au prix le plus juste : pour cela, deux types de travaux (traiteur d'eau et génie civil) ont été mis en soumission de manière anticipée. Grâce à cette manière de procéder, les 60% du devis voté en assemblée reposent sur des chiffres assez précis, diminuant d'autant les risques de dépassements excessifs.
- Tenir compte des souhaits des exploitants, sans toutefois construire un traitement luxueux.
- Soigner le phasage des travaux, car la STEP est en exploitation permanente.
- Présenter une maquette à l'exploitant, afin que celui-ci puisse apporter son expertise et sa connaissance de la STEP.

Collaborateurs et collaboratrices

Deux processus de recrutement ont eu lieu en cours d'année :

1. Pour trouver un ou une remplaçant·e au chef d'exploitation, qui partira en retraite dans le courant 2026. Les annonces diffusées ont généré dix postulations. Sept ont été retenues pour visiter la station d'épuration en compagnie du chef d'exploitation. Suite à la visite, trois ont renoncé, quatre personnes ont été convoquées au premier entretien. Trois personnes ont été conviées à un second entretien sous forme d'assessment. La nouvelle cheffe d'exploitation a pu se présenter lors de l'assemblée d'automne.
2. Le départ d'un collaborateur d'exploitation a aussi nécessité un processus de recrutement en toute fin d'année. Le nouveau collaborateur débutera son activité en avril 2026.

L'équipe d'exploitation est composée de sept personnes. Elle est complétée par une collaboratrice administrative (secrétariat-comptabilité-ressources humaines) et une collaboratrice de nettoyage, soit un total de 6.9 EPT.

Exploitation

Station d'épuration – Stations de pompage - Réseau

Dès le début de l'année, les exploitants ont entamé le démontage des installations des anciens bassins biologiques, inutiles au futur traitement des micropolluants. Ces travaux sont exécutés en accord avec la CoBa3.0 et l'ingénieur mandataire.

Par ailleurs, les travaux ordinaires suivants sont effectués :

- Surveillance des bassins (on se souvient qu'une pollution inconnue avait péjoré tout le processus d'épuration en 2024) ;
- Nettoyages des installations et des locaux ;
- Analyses quotidiennes, mensuelles ou trimestrielles ;
- Surveillance des installations à l'aide de la supervision ;
- Service de piquet
- Modification et/ou entretien des stations de pompage, y compris de certaines stations communales ;

En fin d'année, un projet spécifique visant à réduire la consommation d'énergie a été lancé par les exploitants dans le cadre du programme KLIK (<https://www.klik.ch/fr>), afin de mieux comprendre et piloter le fonctionnement de la STEP. Son démarrage a été financé par le Service de l'Environnement (SEn).

Les dispositifs de mesure installés permettront de quantifier les réductions d'émissions de CO₂ obtenues grâce à une optimisation de l'exploitation. Ces réductions feront l'objet d'une rémunération, à hauteur de 145 CHF par tonne de CO₂ évitée, en cas d'investissement (par exemple, nouveaux diffuseurs) et de 100 CHF par tonne sans investissement.

Grâce à ces systèmes de mesure, les exploitants espèrent également approfondir leur compréhension du fonctionnement de la STEP et identifier de nouveaux leviers d'optimisation.

Investissements

Traitement des micropolluants

L'avant-projet (AVP) élaboré par le BAMO en 2023, dans le cadre de la recherche d'un bureau d'ingénieurs, mettait principalement l'accent sur un traitement par ozonation, procédé retenu par le comité de direction pour l'élimination des micropolluants. Ce document constituait avant tout un descriptif des attentes du maître d'ouvrage (MO). Ainsi, le coût du projet est passé d'une estimation initiale de 9 millions de francs à environ 15 millions de francs.

Cette évolution s'explique notamment par une mise en garde du Service de l'Environnement (SEn), qui a attiré l'attention du comité de direction sur de possibles évolutions du bassin versant (BV), telles que l'implantation de nouvelles entreprises. Dans ce contexte, le SEn pourrait exiger de l'AIS la mise en place de traitements adaptés à des effluents spécifiques.

Par ailleurs, un renforcement du traitement du phosphore a été demandé, les rejets dans le lac de la Gruyère pouvant avoir des impacts jusqu'au lac de Schiffenen.

En réponse à ces éléments, le mandataire a revu le projet initial en proposant l'ajout d'un traitement au charbon actif en poudre (CAP), en complément de l'ozonation. Ces deux procédés peuvent fonctionner de manière indépendante. En contrepartie, le dimensionnement du traitement par ozonation a été revu à la baisse.

Traitement par ozonation

L'ozone est produit sur place à partir d'oxygène liquide et mis en contact avec les eaux usées présentes dans un "réacteur d'ozonation". L'ozone résiduel doit être détruit à la sortie avant qu'il ne soit rejeté dans l'environnement. Une étape de traitement complémentaire biologiquement active, telle qu'une filtration sur sable, est nécessaire afin d'éliminer les produits de réaction instables et toxiques. L'ozone élimine également les virus et les bactéries présents dans l'eau avant qu'elle ne soit rejetée dans le milieu naturel. Par conséquent, l'ozonation contribue à la désinfection. Cette propriété est intéressante en cas de rejet dans une zone de baignade, comme le Lac de la Gruyère.

Traitement par charbon actif

Le traitement des micropolluants par charbon actif repose sur l'absorption, un processus où les micropolluants se fixent à la vaste surface poreuse du charbon, permettant de les éliminer efficacement de l'eau. La forme qui sera utilisée à la STEP de Vuippens est le charbon actif en poudre (CAP), injecté directement dans l'eau avant filtration.

Redondance

Aucune obligation légale existante demande une redondance du traitement des micropolluants dans le cas de la STEP de Vuippens. Toutefois, la loi stipule que le traitement doit fonctionner en tout temps, ce qui implique une redondance si l'ajout d'une deuxième filière est proportionné en termes de coûts. Le Service de

l'Environnement (SEn) recommande aussi l'implantation d'une redondance, ceci d'autant plus que certains rejets industriels peuvent poser problème si le traitement des micropolluants se fait par ozonation, en générant des sous-produits toxiques. L'étape de traitement au charbon actif permet de réduire la dose d'oxygène nécessaire à l'ozonation et donc d'éviter la production de sous-produits dangereux.

La redondance permet également de traiter les micropolluants en tout temps, même lors de travaux de maintenance de l'une ou l'autre des filières.

Ainsi, le projet accepté par l'assemblée des délégués, en décembre 2025 anticipe des normes de rejets plus contraignantes, ainsi que d'éventuelles futures charges polluantes problématiques.



Rapport sur les comptes

COMPTES DE RESULTAT

Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement 2025, amortissements compris, présentent un léger boni de 0.3% par rapport au budget voté :

Budget adopté par l'assemblée du 04.12.2024	4'597'455.00
Comptes de résultats 2025	<u>-4'584'719.16</u>
Différence (boni)	12'735.84

CHAPITRE 7	Charges d'exploitation	CHF	3'161'419.71
	Annuité		3'251'378.10
	Charges et produits extraordinaires (charges)		--
	Charges de fonctionnement		6'412'797'.81
	./. Produits d'exploitation		-325'886.80
	./. Déduction part des grandes entreprises		-901'335.00
	./. Prélèvement à la réserve de réévaluation		-600'000.00
	./. Charges et produits extraordinaires (produits)		<u>-856.85</u>
	Total à charges des communes à répartir selon la clé 2024-2026		<u><u>4'584'719.16</u></u>
	+ Facturation à la Ville de Bulle (part pour les grandes entreprises)		901'335.00

Commentaires :

Résultat par nature					
	En francs	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2026	Explications
CHARGES D'EXPLOITATION					
1	Charges de personnel et comité	962'340.00	941'698.15	981'465.00	Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités
2	Achats	64'800.00	71'090.50	66'000.00	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3	Energies	232'200.00	175'610.55	179'500.00	Electricité, eau
4	Produits chimiques	416'000.00	361'673.05	423'100.00	Biologie, table d'épouttage, déshydratation, laboratoire
5	Entretien	410'700.00	452'004.80	564'000.00	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6	Transport et élimination	499'700.00	568'437.70	548'500.00	Déchets, sable, boues
7	Prestations de tiers	69'200.00	67'216.56	87'250.00	Analyses, révision, Co. adm., Hébergements, Clé, Cadastre
8	Assurances	65'600.00	65'173.05	66'000.00	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9	Divers	6'800.00	3'586.35	9'900.00	
10	Annuité	2'505'661.00	2'651'377.65	2'568'380.00	Intérêts, amortissements, Prélèvement Réserve rééval. PA
11	Taxe micropolluants	333'454.00	337'446.00	344'160.00	Selon STATPOP
	Charges brutes	5'566'455.00	5'695'314.36	5'838'255.00	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
12	Revenus des biens	-7'000.00	-14'223.75	-7'000.00	Loyers (Place de parc, local "toxiques")
13	Travaux pour des tiers	-151'000.00	-169'538.22	-149'500.00	WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Communales
14	Vente d'électricité	-11'000.00	-23'510.88	-19'800.00	Production du CCF
15	Autres recettes	-500.00	-1'130.50	-1'500.00	Vente de ferraille, divers
	Produits	-169'500.00	-208'403.35	-177'800.00	
	Charges nettes	5'396'955.00	5'486'911.01	5'660'455.00	+89'956
16	Part des entreprises conventionnées	-800'000.00	-901'335.00	-930'000.00	UCB, Translait
	Résultat opérationnel	4'596'955.00	4'585'576.01	4'730'455.00	
17	Charges et produits extraordinaires	500.00	-856.85	500.00	
	RESULTAT I	4'597'455.00	4'584'719.16	4'730'955.00	-12'736
	Participation des communes	-4'597'455.00	-4'584'719.16	-4'730'955.00	Répartition selon la clé 2024-2026
	RESULTAT FINAL	-	-	-	

Charges d'exploitations

Charges de personnel et comité

Le budget 2025 - élaboré en août 2024 - tenait compte d'un renchérissement de 2% sur les salaires du personnel. L'AIS, qui suit la ligne directrice de l'Etat de Fribourg, a renoncé à accorder ce renchérissement.

Achats

Le poste des achats englobe tous les achats nécessaires à l'exploitation, hors électricité et produits chimiques. Des fournitures de bureautique jusqu'aux véhicules, en passant par l'outillage et les produits de nettoyage, tous les achats y sont comptabilisés. En 2025, l'achat d'un appareil de manutention conçu pour déplacer et empiler des charges lourdes a finalement été consenti pour aider les exploitants dans leurs tâches quotidiennes.

Énergies

La consommation annuelle nette de la station d'épuration a dépassé les 2'000 MWh. Cette consommation a été couverte de la manière suivante :

- Achat d'électricité 333 MWh
- Production du moteur à gaz 1'642 MWh
- Production des panneaux photovoltaïques 63 MWh

Produits chimiques

En 2024, un problème de bactéries filamenteuses avait fait gonfler ce poste, car des produits chimiques spécifiques, onéreux avaient dû être achetés dans l'urgence. Le problème a pu être résolu, mais au vu des types de pollution du bassin versant, le budget a été maintenu à un niveau élevé.

Entretien

L'entretien concerne autant les bassins biologiques, que la digestion, la déshydratation ou le bâtiment des services. En 2025, divers travaux d'entretien ont été effectués pour déplacer des conduites et modifier le réseau afin d'amener la fibre optique à l'ensemble des bâtiments de la STEP. Des réparations ont également dû être consenties sur un compresseur, une pompe de transfert (pompe Bornemann) et une vis à spirale. Par ailleurs, un local du bâtiment des services a été transformé pour y installer un vestiaire féminin en vue de l'arrivée de la nouvelle cheffe d'exploitation.

Transport et élimination

Matières	Travaux	Budget 25	Comptes 25
Déchets	Transport et élimination	210 to	230 to
Sable	Transport	4 petites bennes	2 grandes bennes
	Élimination	30 to	41 to
Boues	Transport	151 bennes	167 bennes
	Élimination	2'500 to	2'867 to

On constate une augmentation marquée du tonnage des boues, par rapport au budget envisagé. Aucun fait marquant n'explique cette augmentation, à part l'accroissement de la population et de l'activité industrielle. À cela s'ajoutent encore 6m³ de cailloux et 800 sacs pour containers.

Prestations de tiers

Dépenses ordinaires pour la téléphonie, la révision des comptes, tous les hébergements (site internet, nom de domaine, adresses mail et stockage des documents), ainsi que services de bureautique, logiciel de comptabilité, licences pour la gestion électronique des documents, frais de port, logiciel des salaires, émoluments, frais bancaires, cotisations aux associations faitières, analyses comparatives du Service de l'environnement, actualisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux, audit de sécurité, calculs de la part des entreprises conventionnées, redevance radio-TV, etc

A ces charges ordinaires s'ajoutent également un audit énergétique effectué en collaboration avec notre Gestionnaire de Réseau de Distribution. De cet audit est sortie une liste des potentiels d'économie à réaliser en trois étapes à plus ou moins long terme sur le site de la STEP. Cela va du simple réglage du taux d'oxygène dans les bassins biologiques, à l'ajout de panneaux solaires supplémentaires, en passant par le remplacement de certaines installations énergivores ou la valorisation des rejets de chaleur.

Assurances

Les assurances privées (Véhicules, Cyber, Responsabilité civile, Chose et technique, Protection juridique) représentent 72% des primes, alors que les 28% restants correspondent aux primes de l'Établissement Cantonal d'Assurance des Bâtiments (ECAB).

Durant l'année 2025, aucun dégât n'a été déploré.

Divers

Frais de déplacement et de repas.

Annuité

Intérêts

Sept emprunts sont conclus auprès d'établissements bancaires et un emprunt auprès d'une institution de rentes. Les taux varient entre 0.50% et 2.35% et le taux moyen, calculé en fonction des montants empruntés et des intérêts payés, s'élève à 1.6%.

Amortissements

Au 31.12.2025, le montant des amortissements est le suivant :				début :	fin :
CHF	--	Etape 1	Construction STEP et collecteurs	entièrement amortie au 31.12.2015	
	204'793.00	Etape 2	Digestion, hygiénisation	2005	2038
	35'691.00	Etape 3	Déshydratation	2011	2044
	1'534'506.00	Etape 4	Agrandissement file « eau »	2019	2052
	826'009.00	Etape 5	Agrandissement file "boues"	2024	2057
	3'562.00	--	Panneaux solaire	2024	2043
	<u>39'269.80</u>	--	Génératrice et centrifugeuse	2024	2033
	2'643'830.80				

<u>-600'000.00</u>	--	Prélèvement à la réserve de ré-évaluation	2024	2031
<u>1'893'830.80</u>				

Au vu des bons résultats globaux de l'année, le montant prélevé à la réserve a été revu à la baisse. Pour rappel, celle-ci doit être dissoute d'ici 2031.

Taxe sur les micropolluants

La taxe de CHF 9.-/habitant raccordé est due jusqu'à ce que le décompte final de l'investissement pour le traitement des micropolluants ait été présenté à l'OFEV, soit jusqu'en 2028, en principe.

Il faut toutefois relever que la confédération a un projet d'augmenter cette taxe à CHF 16.-/habitant raccordé. Ainsi, les STEP qui se seront dotées du traitement des micropolluants devraient continuer de payer la différence, soit CHF 7.-/habitant raccordé, jusqu'à environ 2050.

Une procédure de révision de la LEau est en cours. Le VSA (Association faîtière de l'eau) a préavisé favorablement l'augmentation de la taxe.

Produits d'exploitation

Revenus des biens et autres recettes

La mise à disposition d'un local pour les déchets toxiques, ainsi que la mise à disposition de la place en goudron devant l'entrée de la STEP pour un chantier voisin, sont les deux éléments de ce poste.

Travaux pour des tiers

L'entretien des stations de pompage communales a rapporté un peu moins que les années précédentes. Les STAP étant entretenues correctement par les exploitants de la STEP, elles sont en bon état global.

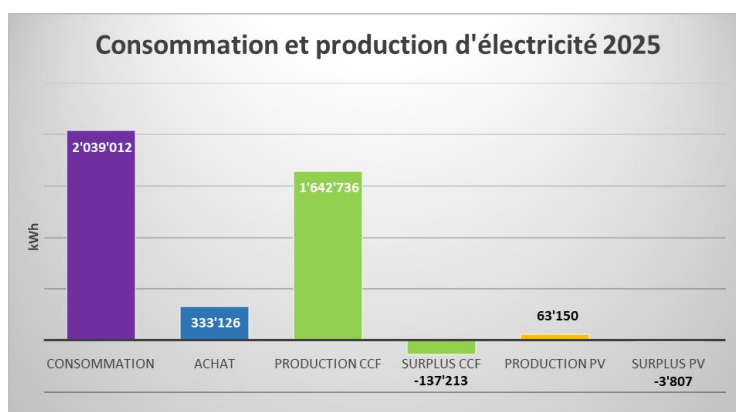
Par contre, la STEP a réceptionné plus de graisses que les années précédentes, car les transporteurs livrent à nouveau les graisses de restaurant, depuis que la centrale de biomasse de Grandvillard est à l'arrêt.

Vente d'électricité

Une plus grande quantité de pollution à traiter engendre aussi une plus grande production de gaz, qui a pu être revalorisé grâce aux moteurs à gaz.

Part des entreprises conventionnées

Les entreprises conventionnées participent pour plus de 16% aux frais de fonctionnement. Leur participation est calculée sur les volumes d'eau consommée, la charge polluante, ainsi que le nombre de jours de production.



COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens

Crédit approuvé par l'assemblée du 02.12.2021 (CHF 100'000.00).

La réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens a pu être réalisée. Le décompte final des travaux s'élève à CHF 92'904.00.

Traitement des micropolluants

Crédit d'étude approuvé par l'assemblée du 06.12.2023 (CHF 500'000.00)

Crédit de réalisation approuvé par l'assemblée du 04.12.2025 (CHF 15'165'909.00)

Les dépenses annuelles s'élèvent à CHF 712'799.00 et sont réparties entre des honoraires d'ingénieurs pour l'élaboration du devis d'ouvrage, des études nécessaires à la préparation du projet (forages, bétons, géotechnique, etc), ainsi que pour des travaux effectués par l'exploitant pour préparer les lieux, puisque le traitement sera implanté au milieu du site (à la place des anciens bassins biologiques).

COMPTES DU BILAN

Actifs

Actifs circulants

La trésorerie est suffisante pour débiter le chantier du traitement des micropolluants et payer les charges d'exploitation. Le solde de l'année 2025 sera facturé aux communes après acceptation des comptes par l'assemblée des délégué·e·s.

Patrimoine administratif

Les actifs immobilisés sont conformes au tableau des immobilisations, qui est constitué des bâtiments et installations nécessaires à l'acheminement et à l'épuration des eaux du bassin versant.

Passifs

Fonds étrangers

Les engagements courants, le compte de régularisation et les provisions reflètent les dettes à court terme de l'association.

Emprunts

	<u>Durée</u>	<u>Montant de base</u>	<u>Solde au 31.12.2025</u>	<u>Taux</u>
Étapes 2 et 3 + panneaux solaires, génératrice et centrifugeuse				
Banque Cantonale de Fribourg	2024 – 2027	2'000'000	1'750'000	1.02%
Étape 4 – Bassins biologiques, filière eau				
Rentes genevoises	2018 – 2038	7'000'000	4'550'000	1.63%
Banque Cantonale de Fribourg	2025 – 2027	7'200'000	7'200'000	0.85%
	2023 – 2028	8'000'000	6'920'000	2.35%
Étape 5 – Digesteurs, filière boues				
Banque Cantonale de Fribourg	2023 – 2026	5'000'000	4'500'000	2.00%
Placements privés auprès de la banque Vontobel	2023 – 2028	5'000'000	5'000'000	1.80%
	2023 – 2030	5'000'000	5'000'000	1.85%
Étape 6 – Micropolluants				
Banque Cantonale de Fribourg	2025 – 2028	3'000'000	3'000'000	1.02%
Total de la dette			37'920'000	

Réserve de réévaluation

Un prélèvement de CHF 600'000.00 a été opéré sur la réserve de ré-évaluation, dont le solde s'élève à un peu plus de 2,5 millions de francs.

Vuippens, le 21 mai 2026

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



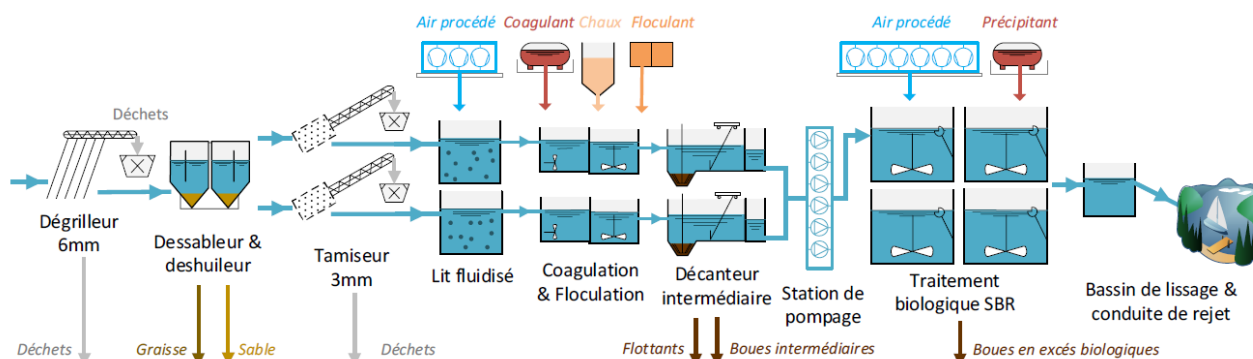
Claude Bovigny
Président



Karine Favre
Secrétariat-Finances

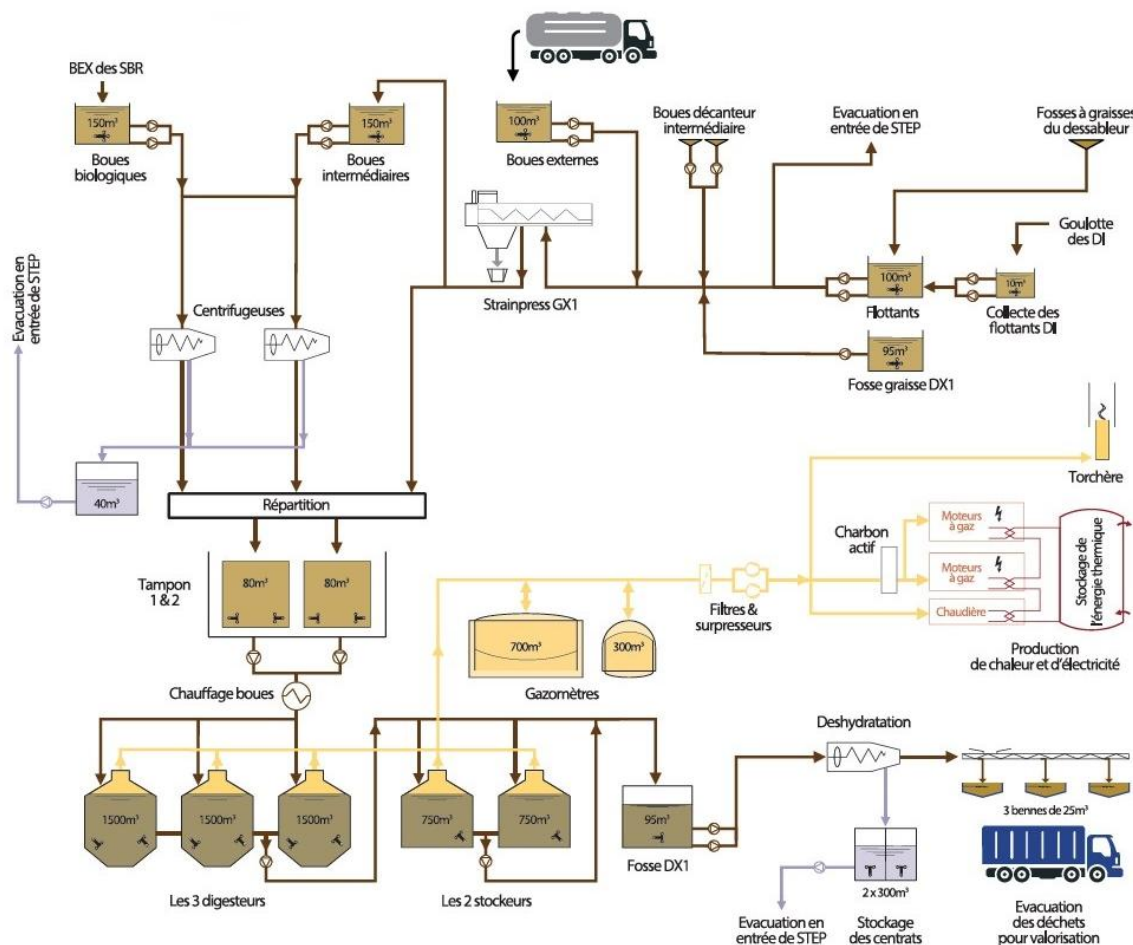
Rapport d'exploitation

Schéma du traitement de l'eau



Traitement de l'eau	2023	2024	2025	Unités
Pluviométrie (Station météo de Marsens)	1'308	1'109	1'126	mm
Quantité annuelle d'eaux usées traitées	4'821'507	4'842'282	4'674'355	m ³
Moyenne journalière d'eaux usées traitées	13'210	13'230	12'806	m ³ /j
Additifs chimiques				
Consommation de coagulant et précipitant	769.56	822.21	802.04	to
Consommation de craie	75.86	120.76	89.46	to
Consommation de floculant (matière active)	3'469	3243	2430	kg
Evacuation des déchets				
Déchets du dégrillage et des tamiseurs	233.69	209.89	213.60	to
Quantité de sable en décharge bioactive	10.88	30.50	16.64	to
Concentration et charge à l'entrée de la STEP				
DBO5 : Concentration moyenne	318.5	295.5	273.9	mg/l
DBO5 : Charge journalière (moyenne annuelle)	3'597	3'576	3'119	kg/j
DCO : Concentration moyenne	749.2	687.9	678.2	mg/l
DCO : Charge journalière (moyenne annuelle)	8'457	8'414	7'740	kg/j
Ptot : Concentration moyenne	9.21	8.88	9.07	mg/l
Ptot : Charge journalière (moyenne annuelle)	104.03	106.88	103.42	kg/j
N-NH4 : Concentration moyenne	33.02	31.86	32.45	mg/l
N-NH4 : Charge journalière (moyenne annuelle)	365.15	383.18	366.81	kg/j
Rendement du traitement de l'eau				
DBO5 : Rendement annuel	98.9	97.8	98.8	%
DCO : Rendement annuel	96.7	95.3	96.7	%
Ptot : Rendement annuel	94.0	93.5	94.7	%
N-NH4 : Rendement annuel	99.0	94.0	98	%
Energie électrique				
Consommation totale de la STEP	2'005'001	2'047'698	1'899'885	kWh
Production des CCF	1'572'444	1'576'646	1'642'713	kWh
Production panneaux photovoltaïques (Pronovo)		59'790	63'150	kWh
Refoulement vers réseau de Groupe e (Pronovo)		35'442	139'127	kWh
Energie électrique réellement achetée	432'557	471'052	333'126	KWh

Schéma de procédé du traitement des boues : digestion



Épauississement	2023	2024	2025	Unités
Quantité annuelle des boues à traiter	158'211	187'011	231'452	m ³
Quantité des boues en tonne de matière sèche	1'558	1'562	1464	TMS
Quantité annuelle de floculant	6'450	6'693	6750	kg
Réception				
Quantité des graisses, vinasses, déchets industriels	214	190	570	m ³
Quantité annuelle fosses septiques, WC chimique	1'055	1'025	1'163	m ³
Digestion				
Quantité annuelle des boues entrantes	26'170	25'194	26'429	m ³
Quantité en tonnes de matière sèche entrante	1'496	1'561	1'602	TMS
Production annuelle de biogaz	693'518	684'905	723'665	Nm ³
Quantité en tonne de matière sèche sortante	943	931	981	TMS
Rendement de digestion	41.93	40.90	35.63	%
Déshydratation				
Quantité de boues déshydratées livrées à SAIDEF	2'376	2'803	2'867	to
Matières sèche moyenne des livraisons	29.89	29.39	32.00	%
Quantité en tonne de matière sèche évacuée	712	821	915	TMS
Nombre de livraisons	135	162	167	Livr.
Quantité annuelle de floculant	12'434	11'695	11'952	kg
Rapport de la consommation de floculant par TMS	17.50	14.19	12.18	Kg/TMS